



AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

PRENEZ AVIS QUE:

Tel que prévu par la Loi sur la sécurité incendie, le schéma de couverture de risques en sécurité incendie a été adopté le 28 janvier 2019 par le conseil de la Ville, par la résolution CV-2019-00-40, et il entrera en vigueur le 12 mars 2019.

Ce document est disponible au bureau de la soussignée situé au 2175, chemin du Fleuve, Lévis, aux jours et heures d'ouverture des bureaux, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance ainsi que sur le site Internet de la Ville à l'adresse www.ville.levis.qc.ca

Le 29 janvier 2019

La greffière,

(signé) Marlyne Turgeon
Marlyne Turgeon, avocate